

RAPPORT
ANNUEL
AVRIL 2024

AMUNDI ACTIONS PME

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	18
Informations réglementaires	19
Certification du Commissaire aux comptes	26
Comptes annuels	31
Bilan Actif	32
Bilan Passif	33
Hors-Bilan	34
Compte de Résultat	35
Annexes aux comptes annuels	36
Règles et méthodes comptables	37
Evolution de l'Actif net	41
Compléments d'information	42
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	50
Inventaire	51
Annexe(s)	55
Caractéristiques de l'OPC	56
Information SFDR	65
Loi Energie Climat (LEC)	77

Compte rendu d'activité

Mai 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de mai en légère baisse de 0.45%. Les très petites capitalisations se sont donc montrées plus résilientes que les plus grosses capitalisations de la zone euro ce mois-ci. Le mois de mai a été marqué par des événements macroéconomiques. Aux États-Unis, les discussions en cours sur le plafond de la dette ont suscité la nervosité des investisseurs. Cette situation, associée à des données économiques plus faibles en provenance de Chine, a entraîné une baisse des prix des matières premières et, de manière générale, a incité les investisseurs à se détourner des actifs plus risqués. Ce que nous avons observé au cours du mois, c'est une avalanche d'annonces sur les perspectives de croissance de l'intelligence artificielle (IA). L'entreprise américaine de logiciels Nvidia a considérablement revu à la hausse ses perspectives de demande de matériel et de logiciels d'intelligence artificielle, ce qui a provoqué un engouement pour les noms exposés à cette tendance. Cela a entraîné une hausse généralisée du secteur technologique. Le sentiment semble être négatif à ce stade, les marchés semblant commencer à évaluer un ralentissement économique à mesure que nous avançons dans la seconde moitié de l'année. Toutefois, les récents indices PMI en Europe ont été plus encourageants, en particulier dans le secteur des services, ce qui, combiné à la récente saison des bénéfices, nous donne des raisons d'être plus positifs. Revue de Portefeuille : En mai, le fonds a connu une baisse de près de 1.0%. Plusieurs de nos positions liées directement ou indirectement à la thématique de l'intelligence artificielle ont bien performé en ce début d'année. On peut citer les fabricants d'équipements pour l'industrie des semi-conducteurs Aixtron, Jenoptik et BE Semiconductor Industries, ou encore les industriels Munters ou Carel en raison de leur activité de traitement de l'air/refroidissement liée aux centres de données. Par ailleurs la publication des résultats semestriels de Trigano a été de très bonne facture, démontrant la résilience du modèle opérationnel du fabricant de camping-car. Le groupe a également annoncé une amélioration des livraisons de châssis, lui permettant de répondre à son important carnet de commande. Enfin le groupe est en discussion avec Bénéteau pour reprendre l'activité de mobile home de ce dernier, ce qui pourrait créer des synergies sachant que Trigano est déjà présent sur ce marché. A l'inverse, du côté négatif, Befesa a été impacté par l'annonce de perspectives modérées de la part de la direction. Le recycleur de métaux doit traverser un environnement compliqué en 2023 avec la baisse des prix du Zinc, mais des prix de l'énergie encore élevés (notamment le prix du coke). La société italienne de recouvrement de créances, doValue a publié des résultats en baisse au premier trimestre, conformément aux attentes du marché. La fin de l'accord avec l'espagnol Sareb et le recul de l'activité en Italie ont pesé. Le groupe reste confiant sur le reste de l'activité et a relevé ses prévisions de nouveaux contrats pour 2023-2024. Finalement, Virbac dans la santé animale et le promoteur immobilier Instone ont été en repli sans explication particulière autre que des marchés moins porteurs cette année. Mouvements : En mai, nous avons allégé et pris des profits sur nos positions dans CTS Eventim et Interparfums après un beau parcours boursier et un momentum moindre. Par ailleurs, nous avons réduit certaines positions cycliques en raison de perspectives bénéficiaires moins favorables liées à un environnement économique moins porteur. Dans la santé animale, nous avons arbitré une partie de Virbac en faveur de Vimian. Vimian avait subi de lourd dégageant l'an passé en raison d'un fort endettement lié à sa stratégie d'acquisition. Toutefois, le groupe est bien positionné sur des niches de marchés (Prothèse orthopédique, Traitement allergique .) avec une forte génération de trésorerie qui devrait lui permettre de se désendetter. Enfin, nous avons initié une ligne sur GVS, le fabricant italien de filtres. Le groupe a aussi été impacté par un fort endettement lié à sa stratégie d'acquisition. Néanmoins les activités dans lequel le groupe est positionné sont peu cycliques. GVS devrait être capable de générer une trésorerie pour redresser ses comptes. Par ailleurs le groupe travaille à l'intégration de ses acquisitions afin de redresser sa rentabilité.

Juin 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de juin en légère baisse de 0.67%. Ce segment s'est encore montré en juin, moins résilient que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de +4% sur le mois de juin). Si l'on se concentre un instant sur les événements macroéconomiques, tous les regards sont restés tournés vers la politique des banques centrales. Aux États-Unis, nous avons assisté à une "pause hawkish", ce qui signifie que la Réserve fédérale n'a pas relevé les taux d'intérêt lors de sa dernière réunion, mais qu'elle a indiqué qu'elle était prête à procéder à de nouvelles hausses avant la fin de l'année. En Europe, la Banque centrale européenne a procédé à une nouvelle hausse des taux d'intérêt, malgré un récent ralentissement des données économiques. Aux États-Unis, la dynamique économique semble s'être améliorée, ce qui alimente les spéculations sur l'imminence de nouvelles hausses. Dans l'ensemble, les marchés ont bien résisté,

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

surmontant une mini-crise bancaire, la poursuite des hausses de taux d'intérêt et le ralentissement de la dynamique économique en Chine et en Europe. Cela dit, le sentiment à l'égard de la classe d'actifs est déjà faible et, par conséquent, toute nouvelle plus constructive devrait être prise positivement. Les investisseurs restent préoccupés par un ralentissement économique important dans les mois à venir, mais cette discussion a lieu depuis plusieurs trimestres et ne s'est pas concrétisée. Alors que l'attention devrait rester fixée sur le flux de nouvelles macroéconomiques, nous maintenons une approche équilibrée, cherchant à acheter des modèles d'entreprise de bonne qualité à des valorisations convaincantes à moyen terme.

Revue de Portefeuille : Au mois de juin, le fonds a connu une baisse de près de 0.5%. Le fonds a été impacté négativement par la baisse du cours de l'entreprise française SES Imagotag. Le leader mondial de l'étiquetage numérique a subi de lourdes accusations de la part du fonds activiste Gotham City Research. Un rapport de plusieurs pages accuse la société de fraudes comptables. Après une revue minutieuse des accusations du fonds, la prise en compte de la réponse de la société ainsi qu'une rencontre avec les dirigeants de SES Imagotag, nous avons décidé de conserver notre position (1,2% avant l'attaque). Nous avons également été impacté par la démission du CEO de la société Vimian et la faiblesse du secteur de la santé animale. Concernant les contributeurs positifs, la société de conseil Wavestone a communiqué sur un objectif normatif de 15% de marge opérationnelle courante pour l'exercice en cours, rassurant vu le ralentissement économique du secteur. Par ailleurs, la société Dalata Hotel, opérateur hôtelier en Irlande, a rehaussé ses prévisions de résultats pour le premier semestre. Enfin, nous avons profité de la hausse du titre Interparfums, suite au relèvement de ses prévisions de vente annuelles. Le groupe a continué de délivrer une forte croissance sur le premier trimestre.

Mouvements : Durant le mois de juin, nous avons allégé et pris des profits sur les titres Moncler et Intercos. Par ailleurs, nous avons décidé de renforcer notre position sur Fagron après la consolidation du titre. Nous restons confiants sur cet acteur spécialisé dans la préparation de médicaments sous forme stérile ou non stérile notamment sur son potentiel aux Etats Unis avec la mise en place de nouvelles capacités. Nous avons également renforcé notre position sur Vimian. Le groupe a pour objectif de se concentrer sur l'intégration des acquisitions récentes, la croissance organique et le développement des marges du groupe. Malgré la faiblesse du secteur, le groupe reste positionné sur des niches de marché attractive dans le domaine de la santé animale. Pour finir, nous avons initié trois nouvelles positions : SGL Carbon et Mersen sont deux acteurs spécialisés dans la fabrication de pièces en graphite nécessaires notamment dans l'industrie chimique, les renouvelables et les semi-conducteurs. Ces sociétés ont par ailleurs un positionnement attractif sur le marché du carbure de silicium, utilisé de plus en plus dans les véhicules électriques ainsi que les batteries. Karnov est le leader suédois des services d'information juridique en Scandinavie. La société a récemment fait l'acquisition de Lamy Liaisons en France ainsi que La Ley et Aranzadi en Espagne. Le groupe travaille actuellement sur l'intégration de ces sociétés et le développement commercial de ces deux nouveaux pays.

Juillet 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de juillet en légère baisse de -0.4%. Ce segment s'est encore montré en juillet, moins résilient que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de +1.9% sur le mois de juillet). Nous noterons par contre le rebond de l'indice MSCI EMU Small Cap (+2,96%). Tout au long du mois de juillet, les projecteurs sont restés braqués sur les événements macroéconomiques : la Fed et la BCE ont procédé à des hausses de taux de 0,25%, très attendues. Ces hausses ont été suivies par de nouvelles données de la zone euro montrant que l'inflation globale continuait de ralentir, renforçant l'espoir de la fin du cycle de hausse des taux d'intérêts. Par ailleurs, les données économiques chinoises sont restées faibles, en particulier au niveau des services, en dessous des attentes. Certains économistes s'attendent désormais à ce que le gouvernement chinois prenne des mesures de relance économique. Entre-temps, la publication des résultats des entreprises européennes se poursuit à plein régime. A la fin du mois de juillet, environ 40% des entreprises avaient publié leurs résultats. À ce stade, il semblerait que pour le deuxième trimestre, le nombre d'entreprises dépassant les attentes du consensus est inférieur à celui des trimestres précédents, même s'il reste positif. Les investisseurs surveilleront de près les entreprises qui n'ont pas encore publié leurs résultats, afin de mieux évaluer l'impact de la hausse des taux d'intérêts sur la demande finale.

Revue de Portefeuille : Au mois de juillet, le fonds connu une hausse de près de 1.5%. Au niveau des contributions positives, le groupe Aixtron a publié des résultats au deuxième trimestre au-dessus des attentes, lié à l'attribution des licences d'exportation qui avait causé des retards de livraison sur le trimestre précédent. Le groupe a relevé ses estimations pour l'année 2023, la demande pour ses équipements reste encore soutenue avec un fort potentiel de croissance sur le long terme. BESl a aussi bien performé en juillet, malgré la publication d'un carnet de commande en dessous des attentes, pénalisée par un marché du smartphone encore en ralentissement. Également à noter, le rebond de la société SES Imagotag après la publication du second

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

rapport de Gotham City Research. En effet, cette seconde attaque n'a pas apporté de preuves assez convaincante. Le groupe a par ailleurs annoncé de nouveaux contrats aux Etats-Unis et en Europe. Nous avons cependant réduit d'un quart notre pondération suite au fort rebond du titre et en raison d'un développement des services moins forts qu'escompté. Par ailleurs, la société Leg Immobilien a bien performé, porté par un rebond sectoriel de l'immobilier après plusieurs trimestres de sous performance. Enfin, la société Munters a publié de très bon résultats trimestriels, en particulier au niveau de la marge du segment « Datacenters ». La société envisage par ailleurs, une revue stratégique de sa division « Foodtech » afin de se concentrer sur les solutions à plus forte valeur ajoutée. Au niveau des contributions négatives, le fonds a été impacté par la baisse du cours de Addlife. La société a publié un chiffre d'affaire et une marge en ligne avec les attentes mais une génération de cash plus faible que prévue. Nous avons également été impacté par notre position sur Eurogroup. Le groupe fait face à des bases de comparaison élevées sur le segment industriel, liées principalement à un effet prix. Des mouvements de déstockage pourraient néanmoins impacter la société sur les deux prochains trimestres au regard des conditions économiques. Nous restons confiants sur la division automobile qui devrait représenter 52% de l'activité du groupe cette année, portée par de nombreux nouveaux référencements et le développement continu des véhicules électriques. Mouvements : Durant le mois de juillet, nous avons pris nos profits sur la société Chemometec et TKH Group. Nous avons renforcé notre position en Biotage, récemment impacté par des mouvements de déstockage chez leurs clients et la baisse des financements auprès des sociétés de biotechnologies. Pour finir, nous avons initié deux nouvelles positions : Carbios est une entreprise française de chimie biologique, qui a développé un procédé de recyclage enzymatique différenciant permettant le recyclage du PET à l'infini avec un niveau de qualité bien plus élevé que le recyclage mécanique. La société est sur le point de lancer son modèle de licence auprès des différents acteurs du recyclage. Quadient est une société historiquement spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de systèmes d'affranchissements et plieuses-inséreuses. La société est en train de finaliser sa stratégie de réorganisation afin de contrer le déclin structurel du marché du courrier. La société a développé deux nouvelles activités: la vente de logiciels SaaS (automatisation de la gestion des comptes clients et fournisseurs / gestion communication et expérience client) et la vente/location de consignes de colis.

Août 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois d'août en baisse de 2.6%. Au niveau économique, la baisse de l'activité dans les services n'est pas compensée par la légère amélioration des PMIs manufacturiers dans la zone euro (nous restons sur des niveaux historiquement bas). Le scénario de base de « soft landing » n'est pas totalement encore remis en cause. Cela corrobore avec le discours plus prudent des banques centrales même si leur ton reste « hawkish ». Leurs futures décisions seront maintenant très dépendantes des données économiques publiées. Nous avons par ailleurs observé en Chine, certaines tendances structurelles toujours décevantes, en particulier sur le marché immobilier et une baisse de la confiance du secteur privé. L'environnement économique Chinois reste peu porteur, le gouvernement Chinois semble pour l'instant mettre en œuvre des actions limitées pour supporter l'activité économique du pays. Les publications du 2e trimestre ont été plutôt mitigées sur l'univers des actions PEA-PME. Certains secteurs sont impactés par des phénomènes de destocking (industriels, médical, métaux) et un ralentissement de la consommation discrétionnaire. Nous notons la résilience de certaines thématiques porteuses, en particulier au niveau des valeurs technologiques. Revue de Portefeuille : Au mois d'août, le fonds a connu une baisse de près de 2.6%. D'un côté, l'aspect cyclique de la classe d'actif n'a pas rassuré les investisseurs de façon générale. Notre position sur la société spécialisée dans le développement et la commercialisation de logiciels QT Group OYJ a perdu du terrain ce mois-ci. L'entreprise a publié des résultats pour le deuxième trimestre en dessous des attentes avec une croissance de 17% en dessous de la fourchette 20/30% attendu sur l'année. La société a été impacté par une moindre activité de conseil et un renouvellement de licences privilégiant des abonnements plus courts. La société italienne Intercos active dans la production de cosmétiques a baissé ce mois-ci en raison d'un momentum moins favorable sur le second semestre lié à une normalisation de la situation d'approvisionnement de ses clients. Par ailleurs, la société TKH a publié des résultats au deuxième trimestre en dessous des attentes du consensus. Le groupe a connu un ralentissement de son activité smart vision et câbles (lié des procédures longues et des retards dans la mise en œuvre des plans de raccordement). Enfin, SAF-Holland, fabricant d'équipements et de composants pour les poids lourds, a également souffert malgré de la publication de bons résultats et d'un rehaussement de ses estimations pour l'année. De l'autre côté, plusieurs de nos positions ont bien performé durant le mois d'août. Vimian, fabricant de produits vétérinaires a enregistré une activité soutenue au second trimestre en hausse de 14% organiquement. Le laboratoire pharmaceutique Rovi a également publié des bons résultats portés notamment pas son activité de sous-traitance pour le compte de Moderna. Mouvements : Au mois d'août, nous n'avons pas effectué de mouvement significatif excepté la vente d'un reste d'une participation dans Revenio Group.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Septembre 2023

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de septembre en baisse de -6.2%. Ce segment s'est montré en septembre, moins résilient que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de -3.0% sur le mois de septembre). Durant le mois de septembre, la FED n'a pas changé ses taux directeurs. La hausse des taux long a continué de peser sur les performances boursières. Par ailleurs, ces dernières semaines, nous avons assisté à une dégradation des indicateurs économiques, en particulier en Chine, qui a suscité des inquiétudes quant aux perspectives de croissance mondiale. Alors que la lutte contre l'inflation reste toujours la cible des banquiers centraux, nous pourrions assister à une pause dans la hausse des taux, ce qui devrait apaiser les esprits. Les prochaines données économiques seront capitales quant aux futures décisions des banques centrales. La saison des résultats trimestriels s'annonce compliqué. Les entreprises commencent à percevoir les ralentissements liés à un environnement moins porteur et à un effet de déstockage. L'infection du phénomène inflationniste va se poser pour les sociétés qui avaient fortement augmenté leurs prix. Les clients demandant à ce que des rabais soient consentis. Les critères de sélection de titre seront centrés sur la capacité des entreprises à conserver leurs marges dans cette situation.

Revue de Portefeuille : Au mois de septembre, le fonds a connu une baisse de près de 6.1%. Au niveau des contributions négatives, malgré de très bons résultats pour la société Vimian au 2e trimestre et une confiance réitérée pour le second semestre, le marché a pris des profits suite à la hausse récente du cours de l'action. Le procès contre DePuy Synthes et l'attente du remplacement du CEO pèsent aussi négativement sur le titre. Notre position sur la société Uniphar a été impacté par la hausse des taux d'intérêts car sa dette est majoritairement à taux variable. Le marché a principalement été surpris par une hausse des capex liée à un renforcement de ses systèmes informatiques. Nous avons décidé de prendre des profits sur BE Semiconductor après de solides performances boursières. La performance de la société a récemment reculé en raison d'un ralentissement plus précoce que prévu de ses marchés finaux, avec des craintes sur le timing de croissance de « l'hybrid bounding ». La société française Esker a annoncé une contraction plus forte que prévu de la marge d'EBIT, toujours liée à des hausses d'opex et l'inflation salariale. Enfin, Moncler a été impacté par des craintes sur le secteur du luxe, ralentissement de la demande plus importante que prévue au troisième trimestre. Au niveau des contributions positives, nous soulignons la performance de la société Munters, toujours portée par une dynamique sous-jacente favorable du marché de la production de batteries aux Etats-Unis, ainsi que celle du marché des centres de données. La société a récemment fait l'acquisition de ZECO, spécialisée dans le traitement de l'air, lui permettant de s'étendre géographiquement en Inde et d'augmenter ses capacités de production. La performance de la société SAF-Holland a été bonne en septembre après avoir été impacté par des prises de profits en août malgré de très bons résultats semestriels et un relèvement de ses prévisions annuelles. Karnov a également bien performé ce mois-ci, le management s'est montré confiant quant à l'expansion des marges d'EBITA de la région sud et au potentiel de synergie à extraire entre les deux régions du groupe. Pour terminer, la société autrichienne Schoeller-Bleckmann continue d'avoir un carnet de commande élevé malgré la faiblesse du marché des Etats-Unis. La société a également annoncé vouloir se développer sur le marché de l'hydrogène afin de se diversifier et augmenter son exposition aux énergies renouvelables.

Mouvements. Au cours du mois de septembre, nous avons pris des profits sur BE Semiconductor, réduits notre position sur Addlife après des craintes sur la capacité de la société à améliorer son BFR au troisième trimestre. Nous avons également réduit notre position sur Eurogroup en raison de craintes sur le profil de croissance de la division EV. Enfin, nous avons pris des profits sur QT Group et Metso. Nous avons renforcé notre position sur Almirall suite à l'autorisation de commercialisation du Lebrikizumab en Europe, renforcé le titre Encavis et augmenté notre position sur Kinopolis. Pour terminer, nous continuons de construire notre position sur Quadient après une bonne publication au deuxième trimestre et avons renforcé notre position sur SGL Carbon suite à la faiblesse du titre.

Octobre 2023

Revue de Marché: Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois d'octobre en baisse de -7.1%. Ce segment s'est montré en octobre moins résilient que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de -2.8% sur le mois de septembre). Durant le mois d'octobre, le marché a été impacté par une hausse continue des taux long. Cependant, un retournement s'est effectué fin octobre suite à l'infléchissement du discours de la FED sur de potentiels hausses de taux supplémentaire, démontrant qu'elle était satisfaite des niveaux actuels. Nous n'excluons pas le fait qu'un resserrement supplémentaire pourrait être nécessaire en cas de données économiques plus résistante que prévu. Une demande et une activité économique résiliente pourrait en effet exercer une pression négative sur l'inflation et l'empêcher de diminuer rapidement. Les publications de

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

résultats du troisième trimestre ont démarré à la fin du mois d'octobre et continuent d'impacter négativement les entreprises. La hausse des taux d'intérêts et les effets de déstockage limitent la visibilité des entreprises et des investisseurs. Les premières prévisions négatives de bénéfices pour 2024 sont attendues. Revue de Portefeuille: Au mois d'octobre, le fonds a connu une baisse de près de 4.8%. Au niveau des contributions négatives, la faiblesse du carnet de commandes d'Aixtron a surpris négativement les investisseurs. Cependant, la dynamique devrait être très bonne au T4, tirée par un rattrapage de l'activité de Nitrure de Gallium. Barco a publié un chiffre d'affaire en baisse dans ses 3 divisions avec une accélération négative sur le segment Healthcare (-27%). La société a réduit une nouvelle fois ses objectifs de CA pour 2023 (stable versus 8-10%). L'objectif de marge opérationnelle est maintenu. Le groupe industriel Metso a publié des résultats décevants en dessous des attentes pour le troisième trimestre, marqué par un ralentissement des commandes plus élevé que prévu. Interparfums a également souffert ce mois-ci malgré une bonne performance au troisième trimestre, le message de prudence de la société concernant ses perspectives commerciales et le secteur de la consommation discrétionnaire pour les trimestres à venir a impacté sa performance. Au niveau des contributions positives, Virbac a surpris positivement les investisseurs en publiant un chiffre d'affaires en croissance de +7,8% au troisième trimestre, en plus d'avoir relevé ses perspectives de croissance du CA entre 2-4% pour 2023. Notre position sur Flatex a publié de très bons résultats, en partie lié aux revenus d'intérêts (4%) générés sur les dépôts de ses clients (rémunération toujours à 0% chez Flatex). Enfin, Eckert & Ziegler a signé un contrat de fourniture de radio-isotopes Lutétium 177 auprès de la société Ablaze pour ses essais cliniques et de recherche. Mouvements: Au cours du mois d'octobre, nous avons pris des profits sur Aixtron et réduis notre position sur QT Group. Par ailleurs, nous avons vendu la totalité de notre position sur Addlife, après des inquiétudes au sujet de la situation bilantielle et du BFR. Nous avons renforcé notre position sur Salcef, société qui offre un profil plutôt défensif avec une bonne visibilité sur le carnet de commandes. Nous avons également augmenté notre position sur la société Kontron, qui a réussi à générer à nouveau des flux financiers positifs et affiche un carnet de commande élevé. Suite à la chute du cours de l'action de Dermapharm, nous avons décidé de renforcer notre conviction. Nous avons également renforcé notre position sur Nexus. Pour terminer, nous avons initié une nouvelle position sur ERG afin de renforcer notre exposition sur le secteur renouvelable. Le secteur a souffert en 2023 à cause de la hausse des taux et la baisse du prix de l'électricité. Les valorisations sont aujourd'hui plus attractives.

Novembre 2023

Revue de Marché : Le marché a fortement rebondi sur le mois de novembre lié à un sentiment plus positif des investisseurs sur la fin probable du mouvement de hausse de taux des banques centrales. Cette tendance a été confirmée par la publication d'indicateurs d'inflation plus faible que prévu. L'anticipation de la réorientation des politiques monétaires favorise les segments à duration longue (valeur de croissance, immobilier et producteur d'énergies renouvelables en particulier). Malgré une situation macroéconomique en Europe affaiblie, nous restons confiants sur le segment des petites valeurs. Nous n'attendons pas de récession sévère étant donné le taux d'épargne élevé des consommateurs et un taux de chômage encore faible. Par ailleurs les valorisations du segment des petites valeurs sont peu exigeantes et prennent déjà en compte des révisions encore nécessaires des attentes du consensus pour l'an prochain au regard d'un environnement encore peu porteur. Le changement de sentiment ne s'est pas encore traduit dans le segment des petites valeurs par rapport aux grandes capitalisations. En effet, ce compartiment (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de novembre en hausse de seulement 5,9%, affichant encore une sous performance par rapport aux indices des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de +8,0%). Revue de Portefeuille : Au mois de novembre, le fonds a connu une hausse de près de 7.4%. D'un côté, la société Royal Unibrew a contribué négativement à la performance du portefeuille. Le groupe de boisson Danois a publié des résultats en ligne avec le consensus pour le troisième trimestre, mais a affiché une prudence dans ses projections pour 2024. Leurs dernières acquisitions en Norvège (Solera et Hansa Borg) impactent toujours la rentabilité du groupe. Notre position sur Schoeller Bleckmann, équipementier pour l'industrie pétrolière et gazière a perdu du terrain ce mois-ci. Le cours de l'action a été impacté par une dynamique défavorable du nombre de nouveaux forages pétroliers aux US, mais aussi par l'incertitude persistante sur la stratégie d'acquisition que veut mener le groupe dans le segment des énergies renouvelables (en particulier l'hydrogène). De l'autre côté, certaines de nos positions ont bien performé au cours du mois de novembre. Tout d'abord notre exposition sur les valeurs de croissance a permis de contribuer positivement à la performance du fonds, en particulier le secteur des semi-conducteurs (Besi, Aixtron) et les logiciels. L'entreprise française Trigano spécialisée dans les équipements de loisirs, a surpris positivement les investisseurs en publiant une marge opérationnelle au-delà des attentes, et prévoit une année 2024 en croissance. Pour finir, nous pouvons évoquer Lectra, entreprise française spécialisée dans les équipements et logiciels destinés à la découpe, qui grâce à ses activités récurrentes, a réussi à obtenir des marges

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

résilientes, et cela malgré un environnement difficile et une baisse du carnet de commande. Mouvements : Au cours du mois de Novembre, nous avons pris des profits sur Besi. Pour les mouvements à l'achat, nous nous sommes repositionnés sur certaines valeurs afin de réduire la proportion de cash. Par exemple, ERG afin de renforcer notre exposition sur le secteur renouvelable, le secteur a beaucoup souffert en 2023 à cause de la hausse des taux et la baisse du prix de l'électricité. Les valorisations sont aujourd'hui plus attractives. Nous avons aussi renforcé nos positions sur certaines valeurs technologiques telles que SES Imagotag ou encore Kontron.

Décembre 2023

Revue de Marché Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de décembre en hausse de 4,8%. Ce segment s'est montré plus performant ce mois-ci que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de +3,1% sur le mois de décembre). Les marchés ont continué de rebondir au mois de décembre. La Fed prévoit, à ce stade, 75 pb de baisse de taux en 2024 et a confirmé le scénario du marché. La probabilité d'une baisse dès mars 2024 a bondi de 40 à 80% après la conférence de presse de Jérôme Powell en décembre. Il est important de noter le différentiel d'attente entre les estimations de la FED et du marché à l'égard de l'ampleur des baisses de taux en 2024 (75bps versus 125-150bps en décembre). Malgré cet optimisme excessif des marchés financiers, nous continuons d'être positifs sur le segment des petites capitalisations. La sous-performance de ce segment par rapport aux grandes capitalisations est proche des niveaux records et la décote de valorisation est également proche des plus hauts historiques. Revue de Portefeuille : Au mois de décembre, le fonds a connu une hausse de près de 6,8%. Notre exposition sur le secteur des semi-conducteurs (Jenoptik, Aixtron et Besi) a positivement contribué à la performance du fonds en décembre. Par ailleurs, nous noterons le rebond de Virbac, après la révision à la hausse de ses objectifs pour l'année 2023. L'entreprise présente un excellent pipeline de produits et des perspectives favorables pour l'exercice 2024. La société Wavestone a publié de bons résultats semestriels avec une marge opérationnelle courante de 13,3% (+24% versus S1 2022). L'acquisition de Q_PERIOR a notamment été validée par le conseil d'administration de Wavestone. L'annonce de la nomination du nouveau CEO de Vimian était très attendue et permet de solidifier le cas d'investissement. Pour terminer, l'entreprise SES Imagotag a poursuivi son rebond. Au contraire, la société Fagron a contribué négativement à la performance du portefeuille. L'année 2024 présente des effets de base élevés par rapport à 2023, lié en particulier à la contribution exceptionnelle du Semaglutide. Certaines zones géographiques impacteront aussi le groupe en 2024 (Pologne et Israël). Enfin, notre position sur CTS Eventim a légèrement reculé ce mois-ci. Mouvements : Au cours du mois de Décembre, nous avons commencé à construire trois nouvelles positions au sein du portefeuille : Kitron, Surgical Science Sweden et Alfen. Nous avons également renforcé nos positions sur Mensch Und Maschine, Aixtron, Carel et GVS. Pour finir, nous avons pris des profits sur Barco, Bawag, Besi, Encavis et Stratec.

Janvier 2024

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de janvier en baisse de 1,3%. Ce segment s'est montré moins performant ce mois-ci que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de +2,6% sur le mois de janvier). Après le fort rebond des marchés financiers sur la fin d'année 2023, le marché a été impacté négativement en janvier par le discours des banques centrales. Lors des dernières conférences de presse, Jérôme Powell a indiqué qu'il ne pensait pas que la FED aurait suffisamment confiance d'ici la réunion de mars pour commencer à baisser les taux. Les anticipations de baisse de taux à court terme ont donc été repoussées mais la FED a clairement indiqué son ambition de baisser les taux si les données d'emploi et d'inflation le permettent. Nous notons donc une hausse des rendements obligataires sur le mois de janvier. Pour finir, l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, a impacté mécaniquement le prix du pétrole à la hausse. Revue de Portefeuille : Au mois de janvier, le fonds a connu une baisse de près de -1,45%. Certaines de nos positions ont bien performé au cours du mois de janvier. Exail Technologies bénéficie d'une dynamique de contrat positive et le management semble confiant quant à l'obtention du méga contrat avec la marine australienne. Malgré la situation bilantielle un peu compliquée, la société a une bonne visibilité sur son CA (>600M€) et devrait se désendetter rapidement. Par ailleurs, Eckert & Ziegler a bien performé ce mois-ci. La société fait état d'une très bonne dynamique avec de nouveaux contrats pour le développement d'isotopes, en plus de la déclaration du dirigeant à propos du spin off de son activité biotech (diagnostique et développement de traitements contre le cancer). Pour finir, notre position sur Scout24 s'est bien comportée, notamment après l'annonce d'un programme de rachat d'actions de 100M€. Au contraire, la société Encavis AG a contribué négativement à la performance du portefeuille. Le titre est toujours impacté par la baisse du prix de l'électricité en Europe. Malgré une exécution en ligne avec les attentes, le rythme d'acquisition pour atteindre les objectifs

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

2027 semble ambitieux. Par ailleurs, nous avons été impacté par une prise de bénéfice sur le secteur des semi-conducteurs, en particulier sur Aixtron. Soitec a reculé ce mois-ci en raison de craintes sur l'ampleur des ajustements des objectifs de l'année en cours et de leur plan 2026. On constate un décalage de la reprise du marché mobile car les stocks sont encore élevés. Le questionnement autour de l'augmentation du contenu et l'attente de l'annonce d'un nouveau client SmartSIC pénalise aussi le titre. Mouvements : Au cours du mois de janvier, nous avons renforcé nos positions sur Surgical Science Sweden, Jenoptik afin de jouer un potentiel rebond des commandes chez ASML, ainsi que Vimian suite à la faiblesse du titre durant le mois. Nous avons réduit nos positions sur Aixtron et Soitec.

Février 2024

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de février en baisse de 3,0%. Le rebond qui s'est produit à la fin de l'année dernière, ne s'est donc pas confirmé. La sous-performance avec les grandes capitalisations continue à s'accroître (MSCI EMU micro -4.3% vs +6% pour le MSCI large). La crainte d'une inflation plus tenace qu'escomptée repousse les attentes de baisse de taux par les banques centrales. Revue de Portefeuille : Au mois de février, le fonds a connu une légère hausse de près de 0,4% appuyé par des résultats pour le quatrième trimestre de bonne facture. La société Saf-Holland, fabriquant de pièces pour les remorques de camion, a affiché un chiffre d'affaires pour 2023 en forte hausse de 35% dont 11% en organique. Les synergies avec Haldex commencent aussi à se matérialiser et contribuent positivement à la marge d'EBIT du groupe. Moncler bénéficie d'un momentum toujours fort sur sa marque avec une croissance organique de 17% sur le quatrième trimestre. Enfin CTS a publié des résultats au-dessus des attentes. A l'inverse, la publication d'Aixtron a laissé entrevoir une année 2024 moins dynamique en raison d'un repli des investissements chez certains clients dans le Sic. Nous avons anticipé le mouvement en réduisant la ligne depuis le début de l'année. Le groupe a également été pénalisé par l'annonce de l'annulation du projet micro LED d'AMS décalant les attentes de l'émergence de ce marché. Nous avons gardé néanmoins une participation dans la société car nous restons confiants sur le développement des substrats Sic et GaN et sur une reprise en 2025. Autre déception, la publication de Compugroup a été pénalisée par une charge pour restructuration de 27 MEUR. La société a un profil de résultat qui s'améliore mais qui reste en deçà des attentes du marché. On note une prise de profit sur Wavestone en raison de commentaires prudents du management pour 2024. Nous restons cependant confiants sur l'agilité de l'entreprise à résister dans l'environnement économique moins porteur. Mouvements : Au cours du mois de février, nous avons initié deux nouvelles positions. MIPS AB, entreprise spécialisée dans le système de sécurité pour la protection de la tête par le biais d'une technologie brevetée. La société, leader sur le marché des casques de sport, devrait commencer à profiter du rebond de l'activité cette année avec la fin du déstockage. Par ailleurs, la société a scellé plusieurs partenariats pour pénétrer le marché de la construction depuis deux ans. Nous nous attendons avoir les premiers effets cette année. Nous avons participé à l'introduction en bourse de Theon. Cette entreprise domine le marché des jumelles de vision nocturne pour les soldats. Nous avons aussi renforcé plusieurs de nos positions comme Surgical Science ou QT Group. Par ailleurs, nous avons réduit certaines de nos positions avec une prise de profit sur AAK, une sortie partielle sur LNA Santé, et une réduction de Barco.

Mars 2024

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois de mars en hausse de 1,8%. Ce segment s'est montré moins performant ce mois-ci que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de +4,3% sur le mois de mars). Le marché continue à espérer un environnement parfait à savoir la combinaison de données économiques solides en Europe et aux États-Unis et un assouplissement à venir de la politique monétaire. Malgré des données indiquant une persistance de l'inflation, les investisseurs restent persuadés quant à un mouvement de réduction des taux d'intérêt même si ce dernier est moindre qu'initialement anticipé. Alors que les principaux indices boursiers atteignent de nouveaux sommets, il convient de noter que certains segments à l'instar du segment des petites capitalisations restent à l'écart de ce mouvement haussier. Les publications des entreprises ont été de bonne facture déjouant les inquiétudes liées au ralentissement économique. Les craintes de récession s'apaisent toutefois et les entreprises affichent généralement de bonnes performances. L'hétérogénéité des performances a créé des opportunités et par conséquent un environnement idéal pour la sélection de valeurs. Revue de Portefeuille : Au mois de mars, le fonds a connu une hausse de près de 1,80%. D'un côté, le portefeuille a bien réagi à plusieurs bonnes publications. La société Esker qui a publié des résultats annuels en ligne avec les attentes du marché, a confirmé l'amélioration de l'activité en ce début d'année et le rebond de la marge opérationnelle sur les prochains exercices. Trigano continue à bénéficier du dynamisme de ses ventes avec un chiffre d'affaires au deuxième trimestre de son exercice 2023-2024 au-

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

dessus des attentes et d'un carnet de commandes toujours très élevé. Le management a précisé que la marge opérationnelle au premier semestre devrait afficher une bonne progression. SGL Carbon a progressé après avoir déclaré son intention de se désinvestir de la branche "Carbon Fiber" qui souffre suite à l'absence de commande dans le secteur éolien. Cette vente permettrait à SGL de mettre en lumière la qualité et l'excellent dynamisme des 3 autres divisions. Pour finir, on notera les très bons résultats de CTS avec un objectif de marge opérationnel bien au-dessus des estimations du consensus. La société CTS a annoncé en outre qu'elle se positionne pour acquérir les activités de billetterie et d'organisation de spectacles de Vivendi. Le portefeuille a également profité de l'annonce de l'OPA sur Encavis par KKR à un premium d'environ 50% par rapport au prix de clôture du 5 mars. A l'inverse, le portefeuille a souffert de sa position bien que limitée en Soitec qui a fait part d'un nouveau profit warning en mars avec un renoncement de son objectif moyen terme (2,1 Md USD en mars 2027) qui n'était d'ailleurs plus crédible. Le CA pour l'exercice clôturant en mars 2025 visé est nettement inférieur aux estimations à cause de niveaux de stocks encore élevés chez les fonderies pour le RF-SOI. La société BESI a perdu du terrain ce mois-ci. Le récent débat sur les normes JDEC impliquant un décalage pour le HBM4, a provoqué une chute du titre, déjà fortement valorisé. Enfin, Dermapharm a souffert ce mois-ci, malgré des résultats en ligne, la mauvaise communication du management a eu un effet négatif sur le titre. Mouvements : Au cours du mois de mars, nous avons initié une nouvelle position au sein de Raysearch AB. La société développe un logiciel de planification avancée des traitements par radiothérapie. Nous avons également renforcé notre position sur Evotec et Surgical Science. Par ailleurs, nous avons également pris des profits sur BESI, TFF, Trigano et avons allégé notre position au sein de Dalata.

Avril 2024

Revue de Marché : Le compartiment des très petites capitalisations (MSCI EMU Micro Cap) a terminé le mois d'avril en hausse de 1,5%. Ce segment s'est montré plus performant ce mois-ci que celui des grandes capitalisations de la zone Euro (performance du MSCI EMU Large Cap de -2,2% sur le mois d'avril), inversant pour la première fois la tendance observée depuis octobre 2022. L'écart entre les deux indices reste significatif illustrant un attentisme des investisseurs lié aux incertitudes quant aux politiques des banques centrales en matière de baisse de taux. Nous restons dans un environnement économique résilient aux Etats Unis et une inflation plus élevée que prévu réduisant encore un peu plus l'estimation du nombre de baisse de taux de la part de la Fed en 2024. En Europe, nous avons constaté une meilleure dynamique économique et des données PMI avec des révisions à la hausse du PIB et, pour l'instant, la BCE s'en tient à une réduction probable en juin. Le risque d'inflation reste plus étroitement lié aux prix du pétrole en raison des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. D'un point de vue fondamental, les résultats des entreprises ont été finalement solides compte tenu du contexte macroéconomique, les investisseurs ayant revu leurs attentes à la baisse. Enfin et non des moindres, l'annonce d'opérations boursières continue ce mois-ci. Le portefeuille a notamment profité du rachat de Salcef par ses fondateurs avec une prime de 20%. Dans l'ensemble, l'environnement de marché reste difficile et incertain, nous continuerons à nous concentrer sur l'identification de modèles d'entreprise de bonne qualité et offrant un potentiel de valorisation. Revue de Portefeuille : Au mois d'avril, le fonds a connu une baisse de près de 0,70%. D'un côté, le portefeuille a perdu du terrain avec Evotec. Le groupe a émis des estimations pour l'année 2024 bien inférieures impactées par la situation encore très difficile des sociétés de la biotechnologie. L'objectif d'EBITDA de 300M€ en 2025 bien que non intégré par le marché semble désormais hors de portée. La remise à plat provoquée par l'arrivée du nouveau directeur général a été froidement accueillie par le marché car la visibilité est encore limitée. L'entreprise Befesa a sous-performé ce mois-ci avec l'annonce d'une fourchette d'EBITDA pour 2024 en deçà du consensus. Nous la qualifions de très prudente (surtout la borne inférieure). Les investisseurs sont toujours dans l'attente des synergies de l'intégration des unités aux Etats Unis qui tardent à venir et la reprise de la Chine qui permettront un rebond du retour sur capitaux employés. Le groupe Trigano a publié de très bons résultats au S1 2024, bénéficiant de la reprise des livraisons de châssis de camping-car. Cependant la société doit faire face à un second semestre plus exigeant et pourrait être impactée par une contraction des véhicules neufs de type vans/fourgon, avec une pression concurrentielle sur les prix. Enfin, Exail Technologies a fait état de l'abandon de l'appel d'offre anti-mines australien, un contrat potentiel de 500M€. De l'autre côté, le courtier en ligne flatex DEGIRO a publié de très bons résultats Q1 aidés comme attendu par l'impact des taux sur la trésorerie disponible provenant des comptes clients mais également par des commissions sur les ordres tirées par un mix positif. Bien que le management reste prudent sur le taux de commission sur le reste de l'année, il s'attend à atteindre le haut de ses estimations compte tenu du niveau de trésorerie à placer. Le fournisseur suédois de solutions de traitement de l'air et de climatisation Munters a publié de très bons résultats avec une marge opérationnelle tirée par une très bonne exécution des commandes pour l'activité « Centre de données » mais également par un bon niveau d'activité dans les équipements pour le traitement d'air pour les unités de production de batteries. Mouvements : Au cours du mois d'avril, nous avons initié une nouvelle position au sein de Grenergy,

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

opérateur d'énergie renouvelable et participé à l'introduction en Bourse de Planisware, éditeur de logiciel dans la gestion de portefeuille de projets. La société basée sur un modèle de souscription, réalise un CA de 156 m EUR et une marge d'EBITDA de 33%. Nous attendons une croissance de l'activité entre 18 et 20% sur les prochaines années. Nous avons également renforcé nos positions sur Equasens et Raysearch. Par ailleurs, nous avons pris des profits sur sur Trigano, Metso et Vision Group après l'annonce de la seconde phase de déploiement avec Walmart.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS PME et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS PME (C) en devise EUR : -0,14%,
- Part AMUNDI ACTIONS PME - O (C) en devise EUR : 1,47%,
- Part AMUNDI ACTIONS PME - S (C) en devise EUR : 0,66%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	13 971 040,41	6 148 700,69
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	8 990 858,79	7 740 693,52
BIOTAGE	7 175 986,05	6 178 721,64
SGL CARBON	11 287 327,46	
VIMIAN GROUP AB	9 661 547,74	669 470,08
KONTRON AG	8 480 213,40	1 337 800,74
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES		9 467 970,36
ERG SPA	7 908 256,32	1 000 962,93
AIXTRON SE	1 589 764,87	6 388 136,69
Quadient SA	7 946 216,53	

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 12 octobre 2023 : Modification Stratégie financière Le processus d'investissement vise à identifier les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire de la zone Euro dont le profil de croissance est attractif ou sous-évalué par le marché. Cette approche est combinée à une notion de valorisation relative. Le style privilégie donc les valeurs de croissance à un prix raisonnable. L'approche est à dominante « bottom-up » accordant une large part au choix de valeurs. Le fonds fait l'objet d'une gestion discrétionnaire privilégiant potentiel de croissance et qualité du management. Afin de détecter les meilleures opportunités au sein de l'univers investissable, la génération d'idées s'appuie sur 4 piliers : Les rencontres avec les entreprises. La taille et la présence locale d'Amundi est un avantage clé pour accéder aux entreprises. Les thèmes d'investissement : tendances structurelles de long terme (vieillesse de la population, innovation, changement de réglementation dans un secteur...) ou thèmes économiques (augmentation des dépenses des entreprises, exposition internationale/domestique, devises...). Recherche de catalyseurs pouvant avoir un impact sur la dynamique de croissance du BPAScreening dans les bases de données sectorielles et nationales : ratios de valorisation classiques tels que P/E, EV/Ebit, EV/Sales, P/B, rendement du FCF ; analyse des bilans. Après une première étape d'identification de cas d'investissement potentiels, l'étape suivante consiste en une analyse fondamentale approfondie de ces cas d'investissement à travers : Des contacts directs avec les entreprises, pour valider le modèle économique, évaluer la qualité du management, son parcours et sa stabilité. Analyse du secteur et de l'environnement concurrentiel : intensité de la concurrence, menace de nouveaux entrants, produits de substitution potentiels, pouvoir de fixation des prix, environnement réglementaire... Analyse des données financières de l'entreprise : Evolution de la marge brute, création de valeur (levier opérationnel, ROE, ROCE), génération de cash-flow, endettement... Valorisation relative et absolue : potentiel du cours de l'action par rapport à la juste valeur basée sur des ratios financiers (PER, EV/EBITDA, EV/EBIT), EV/Free Cash Flow, P/Net Asset ; Comparable au secteur, méthodologie DCF et EVA. Les analyses sont effectuées par une équipe de gestion spécialisée et dédiée uniquement à cette classe d'actifs, qui reçoit le soutien d'analystes fondamentaux d'Amundi dédiés. Le poids cible des valeurs retenues pour la construction du portefeuille repose sur les critères suivants : Valorisation et profil rendement-risque. Croissance bénéficiaire dans les 3 prochaines années. Potentiel d'appréciation. Qualité du management Construction du portefeuille La construction est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres. Le risque global est analysé et décomposé à chaque étape à partir d'outils de contrôle du risque. Pour contrôler l'exposition du portefeuille à certains facteurs résultant de notre sélection individuelle de titres, l'équipe d'investissement peut compter sur le soutien d'une équipe de construction de portefeuille dédiée. Le gérant surveille le portefeuille en permanence, grâce à un accès instantané à différentes vues du portefeuille (action par action, agrégats sectoriels, agrégats par pays, niveau de liquidités, etc.). De plus, un département des risques indépendant est chargé de surveiller la concentration de certains risques et la liquidité du portefeuille.

Le 12 octobre 2023 : Ajout Dispositif de plafonnement des rachats :

Le 12 octobre 2023 : Ajout La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP AMUNDI ACTIONS PME, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5% de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (www.amundi.com). De plus, les porteurs

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Le 12 octobre 2023 : Suppression Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Le 12 octobre 2023 : Ajout Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Le 12 octobre 2023 : Ajout Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le 12 octobre 2023 : Ajout Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 12 octobre 2023 : Ajout Mécanisme du Swing Pricing.

Le 12 octobre 2023 : Ajout Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le 12 octobre 2023 : Modification Date de mise à jour du prospectus : 12 octobre 2023.

Récupération fiscale :

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

Le montant de la taxe à récupérer est de : 51 014,47 euros.

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**⁴,
- **armes chimiques et biologiques**⁵,
- **armes à uranium appauvri**,
- **violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies**⁶.

Exclusions sectorielles :

- **armement nucléaire**,
- **charbon thermique**⁷,
- **hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)**⁸,
- **tabac** (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 avril 2024**

AMUNDI ACTIONS PME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS PME relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI ACTIONS PME

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.01.13 14:14:08 +0100



Comptes annuels

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Bilan Actif au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	725 564 534,21	689 202 545,37
Actions et valeurs assimilées	654 216 637,89	621 355 379,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	654 216 637,89	621 355 379,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	71 347 896,32	67 847 166,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	71 347 896,32	67 847 166,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 476 132,35	2 612 915,38
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 476 132,35	2 612 915,38
COMPTES FINANCIERS	13 667 619,65	26 696 734,66
Liquidités	13 667 619,65	26 696 734,66
TOTAL DE L'ACTIF	741 708 286,21	718 512 195,41

Bilan Passif au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	738 688 802,34	711 460 418,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 638 064,98	1 733 603,82
Résultat de l'exercice (a,b)	5 450 344,54	3 226 275,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	739 501 081,90	716 420 297,63
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 207 204,31	2 091 897,66
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 207 204,31	2 091 897,66
COMPTES FINANCIERS		0,12
Concours bancaires courants		0,12
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	741 708 286,21	718 512 195,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Hors-Bilan au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Compte de Résultat au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	917 660,60	306 243,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 982 367,53	10 234 698,58
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	12 900 028,13	10 540 942,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		16 137,91
Autres charges financières		
TOTAL (2)		16 137,91
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	12 900 028,13	10 524 804,23
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 612 478,99	7 291 877,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 287 549,14	3 232 927,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	162 795,40	-6 651,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 450 344,54	3 226 275,60

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013128824 - Part AMUNDI ACTIONS PME S-C : Taux de frais maximum de 0.90% TTC.

FR0011777085 - Part AMUNDI ACTIONS PME O-C : Taux de frais maximum de 0.10% TTC.

FR0011556828 - Part AMUNDI ACTIONS PME C : Taux de frais maximum de 1.79% TTC.

Le fonds a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 36 592,92 euros liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source perçus sur les dividendes de sociétés étrangères.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI ACTIONS PME C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 30/04/2024 en EUR

	30/04/2024	28/04/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	716 420 297,63	769 378 148,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	84 023 756,72	71 060 960,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-64 205 044,84	-71 640 519,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	30 181 675,76	48 639 347,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 777 627,65	-44 945 655,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-464 952,85	-532 500,84
Différences de change	-1 938 026,49	-2 993 391,62
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 973 454,48	-55 779 017,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	93 334 517,67	89 361 063,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-89 361 063,19	-145 140 080,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 287 549,14	3 232 927,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	739 501 081,90	716 420 297,63

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							13 667 619,65	1,85
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	13 667 619,65	1,85								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 NOK		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	64 207 305,00	8,68	7 240 336,27	0,98	7 287 113,59	0,99		
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	327 188,44	0,04	69 679,55	0,01				
Comptes financiers	9 104,02		868,69		13 474,06		1 020,49	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/04/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 952 693,53
	Coupons et dividendes en espèces	523 438,82
TOTAL DES CRÉANCES		2 476 132,35
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 390 995,91
	Frais de gestion fixe	712 173,55
	Autres dettes	104 034,85
TOTAL DES DETTES		2 207 204,31
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		268 928,04

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS PME C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 981,876	9 115 695,40
Parts rachetées durant l'exercice	-46 226,983	-36 640 932,58
Solde net des souscriptions/rachats	-35 245,107	-27 525 237,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	366 841,526	
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C		
Parts souscrites durant l'exercice	25 774,962	5 830 542,86
Parts rachetées durant l'exercice	-101 805,886	-22 825 639,53
Solde net des souscriptions/rachats	-76 030,924	-16 995 096,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	688 262,891	
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C		
Parts souscrites durant l'exercice	84 242,139	69 077 518,46
Parts rachetées durant l'exercice	-5 746,709	-4 738 472,73
Solde net des souscriptions/rachats	78 495,430	64 339 045,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	329 668,098	

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS PME C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	434 077,61
Commissions de souscription acquises	434 077,61
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/04/2024
Part AMUNDI ACTIONS PME C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 209 295,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,69
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	171 614,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 231 569,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	

Le fonds a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 36 592.92 euros liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source perçus sur les dividendes de sociétés étrangères.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/04/2024
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/04/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/04/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/04/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			71 347 896,32
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	11 270 586,38
	FR0011176627	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI P	7,73
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	15 283 219,99
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	25 871 255,00
	FR0007045232	AMUNDI EUROZONE MICROCAPS I2	10 030 698,65
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR ZC	8 892 128,57
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			71 347 896,32

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/04/2024	28/04/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	5 450 344,54	3 226 275,60
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	5 450 344,54	3 226 275,60

	30/04/2024	28/04/2023
Part AMUNDI ACTIONS PME C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	353 968,38	-381 394,76
Total	353 968,38	-381 394,76

	30/04/2024	28/04/2023
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 648 862,67	2 394 763,26
Total	2 648 862,67	2 394 763,26

	30/04/2024	28/04/2023
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 447 513,49	1 212 907,10
Total	2 447 513,49	1 212 907,10

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/04/2024	28/04/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 638 064,98	1 733 603,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-4 638 064,98	1 733 603,82

	30/04/2024	28/04/2023
Part AMUNDI ACTIONS PME C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 894 486,78	786 222,85
Total	-1 894 486,78	786 222,85

	30/04/2024	28/04/2023
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 001 790,61	414 033,25
Total	-1 001 790,61	414 033,25

	30/04/2024	28/04/2023
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 741 787,59	533 347,72
Total	-1 741 787,59	533 347,72

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/04/2020	30/04/2021	29/04/2022	28/04/2023	30/04/2024
Actif net Global en EUR	655 121 305,77	872 938 316,33	769 378 148,04	716 420 297,63	739 501 081,90
Part AMUNDI ACTIONS PME C en EUR					
Actif net	392 079 781,09	494 743 189,18	382 797 653,89	329 855 620,88	300 533 848,83
Nombre de titres	603 505,337	525 954,578	432 632,871	402 086,633	366 841,526
Valeur liquidative unitaire	649,67	940,65	884,80	820,35	819,24
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	28,44	91,52	66,62	1,95	-5,16
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,95	-5,82	-4,59	-0,94	0,96
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C en EUR					
Actif net	179 204 300,24	232 221 888,02	208 285 055,23	176 113 168,07	160 924 558,34
Nombre de titres	1 027 423,448	905 839,439	850 951,143	764 293,815	688 262,891
Valeur liquidative unitaire	174,42	256,36	244,76	230,42	233,81
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	7,59	24,79	18,32	0,54	-1,45
Capitalisation unitaire sur résultat	2,25	1,64	2,65	3,13	3,84
Part AMUNDI ACTIONS PME S-C en EUR					
Actif net	83 837 224,44	145 973 239,13	178 295 438,92	210 451 508,68	278 042 674,73
Nombre de titres	129 066,951	154 124,927	198 741,520	251 172,668	329 668,098
Valeur liquidative unitaire	649,56	947,10	897,12	837,87	843,40
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	28,98	91,88	68,45	2,12	-5,28
Capitalisation unitaire sur résultat	2,90	-0,26	2,08	4,82	7,42

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADESSO AG	EUR	32 365	3 540 731,00	0,48
AIXTRON SE	EUR	275 657	6 025 862,02	0,82
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	181 742	5 110 585,04	0,70
CTS EVENTIM AG	EUR	178 676	14 865 843,20	2,01
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	240 030	7 536 942,00	1,02
ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN	EUR	138 934	5 171 123,48	0,70
ENCAVIS AG	EUR	394 474	6 666 610,60	0,90
EVOTEC OAI AG	EUR	206 926	2 015 459,24	0,28
FLATEXDEGIRO AG	EUR	1 007 786	12 380 651,01	1,67
INSTONE REAL ESTATE GROUP AG	EUR	640 949	5 557 027,83	0,75
JENOPTIK AG	EUR	479 793	12 109 975,32	1,63
KONTRON AG	EUR	363 526	6 863 370,88	0,93
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	129 387	10 340 609,04	1,39
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	EUR	141 467	7 837 271,80	1,06
MUTARES AG NA	EUR	35 429	1 493 332,35	0,20
NABALTEC AG	EUR	102 893	1 517 671,75	0,20
NEXUS AG	EUR	136 584	7 061 392,80	0,95
SCOUT24 AG	EUR	156 835	10 837 298,50	1,47
SGL CARBON	EUR	1 499 622	10 092 456,06	1,36
STROEER SE	EUR	140 789	8 468 458,35	1,15
TOTAL ALLEMAGNE			145 492 672,27	19,67
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	167 338	9 404 395,60	1,28
DO CO RESTAURANTS	EUR	71 730	10 314 774,00	1,39
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	121 121	5 535 229,70	0,75
TOTAL AUTRICHE			25 254 399,30	3,42
BELGIQUE				
BARCO NV	EUR	97 432	1 274 410,56	0,17
FAGRON	EUR	837 792	15 281 326,08	2,07
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	108 382	4 340 699,10	0,59
MELEXIS	EUR	12 490	984 212,00	0,13
RECTICEL ORD.	EUR	627 689	7 770 789,82	1,05
TOTAL BELGIQUE			29 651 437,56	4,01
CHYPRE				
THEON INTERNATIONAL PLC	EUR	697 949	7 747 233,90	1,05
TOTAL CHYPRE			7 747 233,90	1,05
DANEMARK				
ROYAL UNIBREW AS	DKK	102 936	7 287 113,59	0,99
TOTAL DANEMARK			7 287 113,59	0,99

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ALMIRALL SA	EUR	947 883	8 123 357,31	1,09
GREENERGY RENOVABLES SA	EUR	243 969	6 696 949,05	0,91
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	77 193	6 507 369,90	0,88
TOTAL ESPAGNE			21 327 676,26	2,88
FINLANDE				
DETECTION TECHNOLOGY OY	EUR	83 356	1 304 521,40	0,17
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	795 235	8 489 133,63	1,15
QT GROUP OYJ	EUR	61 222	4 447 778,30	0,60
TOTAL FINLANDE			14 241 433,33	1,92
FRANCE				
CARBIOS	EUR	132 590	3 029 681,50	0,41
Equasens	EUR	93 682	5 517 869,80	0,74
ESKER SA	EUR	66 195	11 570 886,00	1,56
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	327 343	6 389 735,36	0,87
EXEL INDUSTRIES	EUR	63 410	3 474 868,00	0,47
FRANCOIS FRERES	EUR	215 859	9 217 179,30	1,24
GETLINK SE	EUR	359 783	5 756 528,00	0,77
GUERBET	EUR	148 348	5 570 467,40	0,75
INTERPARFUMS	EUR	171 460	8 152 923,00	1,10
JACQUET METAL SA	EUR	283 886	5 149 692,04	0,70
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	184 496	5 581 004,00	0,75
LECTRA SA	EUR	407 550	13 041 600,00	1,77
LNA Sante SA	EUR	78 025	1 583 907,50	0,22
MERSEN	EUR	167 841	5 840 866,80	0,79
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	93 317	1 860 740,98	0,25
PLANISWARE SAS	EUR	259 298	5 311 719,53	0,72
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	400 158	276 109,02	0,04
Quadient SA	EUR	404 149	7 266 599,02	0,98
ROBERTET	EUR	13 735	12 114 270,00	1,64
SOITEC SA	EUR	39 945	3 698 907,00	0,50
THERMADOR GROUPE	EUR	97 097	7 767 760,00	1,06
TIKEHAU CAPITAL	EUR	161 782	3 551 114,90	0,48
TRIGANO SA	EUR	72 544	10 410 064,00	1,41
VIRBAC SA	EUR	42 659	14 802 673,00	2,00
VusionGroup	EUR	60 987	9 410 294,10	1,28
WAVESTONE	EUR	154 896	8 286 936,00	1,12
TOTAL FRANCE			174 634 396,25	23,62
IRLANDE				
DALATA HOTEL GROUP LTD	EUR	1 908 802	8 055 144,44	1,08
UNIPHAR PLC	EUR	3 555 671	9 138 074,47	1,24
TOTAL IRLANDE			17 193 218,91	2,32
ITALIE				
ANIMA HOLDING SPA	EUR	2 336 478	10 285 176,16	1,39

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	300 952	5 724 107,04	0,78
EL.EN.SPA	EUR	158 869	1 879 420,27	0,26
ERG SPA	EUR	298 191	7 544 232,30	1,02
EUROGROUP LAMINATIONS SPA	EUR	348 249	1 427 820,90	0,20
FINECOBANK SPA	EUR	544 001	7 855 374,44	1,06
GVS SPA	EUR	1 217 150	6 669 982,00	0,90
INTERCOS SPA	EUR	655 732	8 616 318,48	1,16
MONCLER SPA	EUR	162 858	10 442 454,96	1,42
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	181 814	9 099 790,70	1,23
SALCEF SPA	EUR	335 012	8 660 060,20	1,17
TINEXTA S.P.A.	EUR	281 557	4 994 821,18	0,67
Zignago Vetro Spa	EUR	371 151	4 646 810,52	0,62
TOTAL ITALIE			87 846 369,15	11,88
LUXEMBOURG				
BEFESA SA	EUR	302 654	8 171 658,00	1,11
SAF-HOLLAND - BEARER SHS	EUR	843 367	15 248 075,36	2,06
TOTAL LUXEMBOURG			23 419 733,36	3,17
NORVEGE				
KITRON ASA	NOK	1 466 801	3 562 638,02	0,48
SMARTCRAFT ASA	NOK	1 612 875	3 677 698,25	0,50
TOTAL NORVEGE			7 240 336,27	0,98
PAYS-BAS				
ALFEN BEHEER BV	EUR	81 914	3 338 814,64	0,45
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	37 065	4 651 657,50	0,63
TKH GROUP	EUR	219 926	8 920 198,56	1,21
TOTAL PAYS-BAS			16 910 670,70	2,29
PORTUGAL				
CORTICEIRA AMORIM	EUR	696 213	6 669 720,54	0,90
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	EUR	613 604,999996	5 092 921,50	0,69
TOTAL PORTUGAL			11 762 642,04	1,59
SUEDE				
AAK AB	SEK	326 198	7 910 357,09	1,07
KARNOV GROUP AB	SEK	1 526 337	8 635 717,18	1,17
MIPS AB	SEK	229 098	7 343 785,58	0,99
MUNTERS GROUP AB	SEK	807 278	15 339 382,58	2,07
RAYSEARCH LABORA	SEK	627 975	6 453 117,33	0,87
SEDANA MEDICAL AB	SEK	1 051 170	2 028 715,11	0,27
SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	SEK	496 135	6 641 343,60	0,90
VIMIAN GROUP AB	SEK	3 817 061	9 854 886,53	1,34
TOTAL SUEDE			64 207 305,00	8,68
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			654 216 637,89	88,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées			654 216 637,89	88,47

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	10,758	11 270 586,38	1,52
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI P	EUR	0,076	7,73	
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	146,251	15 283 219,99	2,07
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	24,689	25 871 255,00	3,50
AMUNDI EUROZONE MICROCAPS I2	EUR	2 253,73	10 030 698,65	1,36
BFT AUREUS ISR ZC	EUR	84,843	8 892 128,57	1,20
TOTAL FRANCE			71 347 896,32	9,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			71 347 896,32	9,65
TOTAL Organismes de placement collectif			71 347 896,32	9,65
Créances			2 476 132,35	0,33
Dettes			-2 207 204,31	-0,30
Comptes financiers			13 667 619,65	1,85
Actif net			739 501 081,90	100,00

Part AMUNDI ACTIONS PME S-C	EUR	329 668,098	843,40
Part AMUNDI ACTIONS PME C	EUR	366 841,526	819,24
Part AMUNDI ACTIONS PME O-C	EUR	688 262,891	233,81

OPCVM AMUNDI ACTIONS PME

Annexe(s)

Produit

AMUNDI ACTIONS PME (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011556828 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS PME, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS PME, vous investissez dans des actions de petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 90% et 110% ; l'exposition à ces marchés peut néanmoins s'écarter de cette fourchette de manière non substantielle.

L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, essentiellement de la zone euro, en sélectionnant les titres qui présentent, selon la société de gestion, le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne essentiellement des entreprises de petites et moyennes capitalisations (employant moins de 5 000 personnes et ayant, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie), dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont sous-évaluées par le marché. La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

AMUNDI ACTIONS PME est éligible au PEA et au PEA-PME.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS PME.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS PME.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 510	€2 470
	Rendement annuel moyen	-74,9%	-24,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 800	€7 600
	Rendement annuel moyen	-32,0%	-5,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 160	€13 550
	Rendement annuel moyen	1,6%	6,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 990	€17 820
	Rendement annuel moyen	49,9%	12,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 25/01/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2015 et 31/08/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/03/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2015 et 30/06/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€678	€1 817
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,37% avant déduction des coûts et de 6,26% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	171,08 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	6,85 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS PME pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS PME - O (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0011777085 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS PME, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS PME, vous investissez dans des actions de petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 90% et 110% ; l'exposition à ces marchés peut néanmoins s'écarter de cette fourchette de manière non substantielle.

L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, essentiellement de la zone euro, en sélectionnant les titres qui présentent, selon la société de gestion, le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne essentiellement des entreprises de petites et moyennes capitalisations (employant moins de 5 000 personnes et ayant, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie), dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont sous-évaluées par le marché. La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

AMUNDI ACTIONS PME est éligible au PEA et au PEA-PME.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS PME.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS PME.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 520	€2 470
	Rendement annuel moyen	-74,8%	-24,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 900	€7 870
	Rendement annuel moyen	-31,0%	-4,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 310	€14 610
	Rendement annuel moyen	3,1%	7,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 220	€19 210
	Rendement annuel moyen	52,2%	13,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 25/01/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2015 et 31/08/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/03/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2015 et 30/06/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€517	€634
Incidence des coûts annuels**	5,2%	1,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,19% avant déduction des coûts et de 7,88% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	10,53 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	6,85 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS PME pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI ACTIONS PME - S (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013128824 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI ACTIONS PME, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions des pays de l'Union Européenne

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI ACTIONS PME, vous investissez dans des actions de petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen. L'exposition cible aux marchés des actions de votre fonds sera comprise entre 90% et 110% ; l'exposition à ces marchés peut néanmoins s'écarter de cette fourchette de manière non substantielle.

L'objectif de gestion du fonds consiste à participer à l'évolution du marché des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire, essentiellement de la zone euro, en sélectionnant les titres qui présentent, selon la société de gestion, le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne essentiellement des entreprises de petites et moyennes capitalisations (employant moins de 5 000 personnes et ayant, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie), dont le profil de croissance est estimé attractif ou qui sont sous-évaluées par le marché. La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

AMUNDI ACTIONS PME est éligible au PEA et au PEA-PME.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS PME.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS PME.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 510	€2 470
	Rendement annuel moyen	-74,9%	-24,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 850	€7 730
	Rendement annuel moyen	-31,5%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 240	€14 050
	Rendement annuel moyen	2,4%	7,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€15 100	€18 450
	Rendement annuel moyen	51,0%	13,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 25/01/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2015 et 31/08/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 14/03/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2015 et 30/06/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€592	€1 197
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,19% avant déduction des coûts et de 7,04% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,90% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	85,58 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	6,85 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS PME pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI ACTIONS PME

Identifiant d'entité juridique :
969500CLW42HU4NMPB46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 62,87 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **70% MSCI EMU SMALL CAP + 30% ENTERNEXT PEA-PME 150 INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,543 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,395 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.509 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.377 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO	Finance	Fonds	France	3,50 %

d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/05/2023 au
30/04/2024

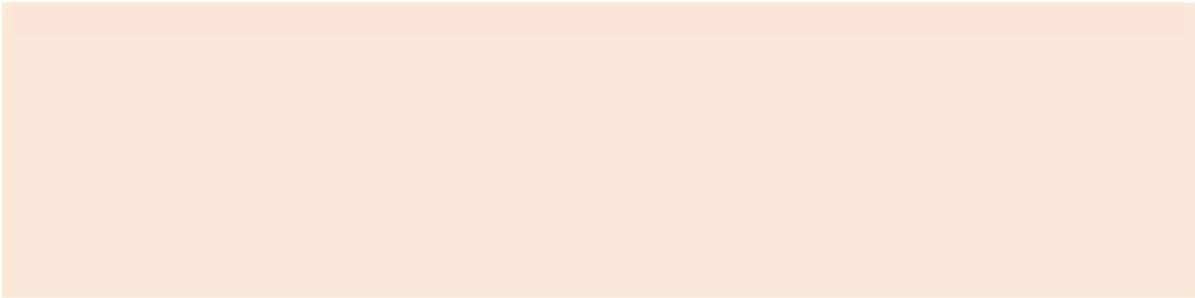
LIQUIDITY SRI - Z (C)				
MUNTERS GROUP AB	Industrie	Biens d'équipement	Suède	2,07 %
FAGRON	Santé	Services & Equipements de Santé	Belgique	2,07 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	2,07 %
SAF-HOLLAND SE	Conso Cyclique	Automobiles & Composants	Allemagne	2,06 %
CTS EVENTIM	Services de communication	Médias et Divertissement	Allemagne	2,01 %
VIRBAC SA	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	2,00 %
LECTRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	1,76 %
FLATEXDEGIRO AG	Finance	Services financiers	Allemagne	1,67 %
ROBERTET SA	Matériaux	Chimie	France	1,64 %
JENOPTIK AG	Technologies de l'info.	Technologie, Matériel et équipement	Allemagne	1,64 %
ESKER SA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	France	1,56 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	1,52 %
SCOUT24 SE	Services de communication	Médias et Divertissement	Allemagne	1,47 %
MONCLER SPA	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	Italie	1,41 %

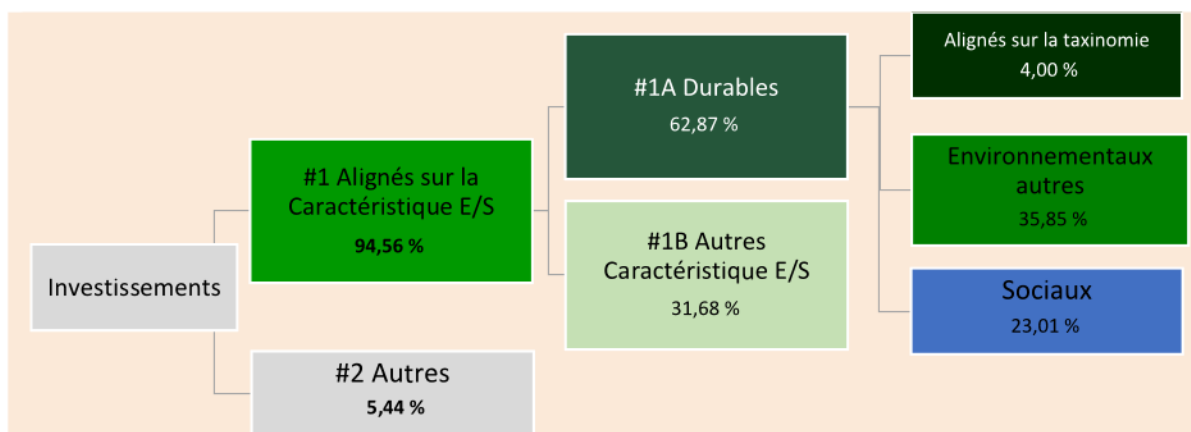


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	15,29 %
Santé	Services & Equipements de Santé	10,99 %
Finance	Fonds	9,64 %
Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	8,73 %
Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	6,50 %

<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	6,37 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	4,97 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	3,75 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	3,51 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	3,47 %
<i>Industrie</i>	<i>Services professionnels</i>	3,17 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	3,16 %
<i>Matériaux</i>	<i>Contenants et emballages</i>	2,78 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	2,33 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	2,27 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	2,25 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	2,15 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	2,08 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	2,05 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,09 %

<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	<i>0,78 %</i>
<i>Énergie</i>	<i>Équipement et Services pour Énergie</i>	<i>0,75 %</i>
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	<i>-0,00 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>1,92 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,00 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

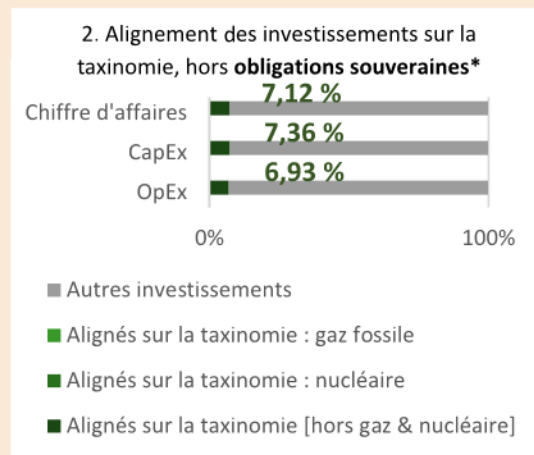
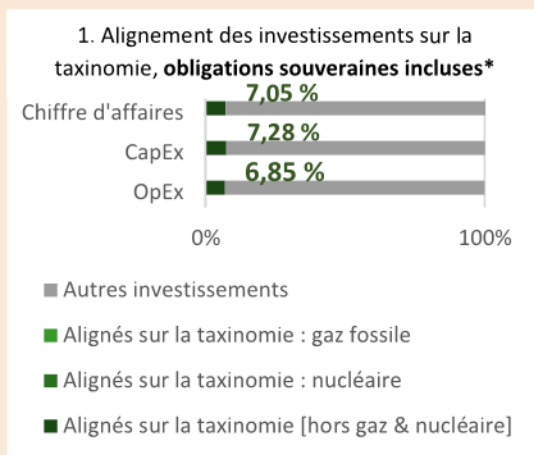
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 30/04/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,17 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,93 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **35,85 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **23,01 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Indicateurs extra-financiers

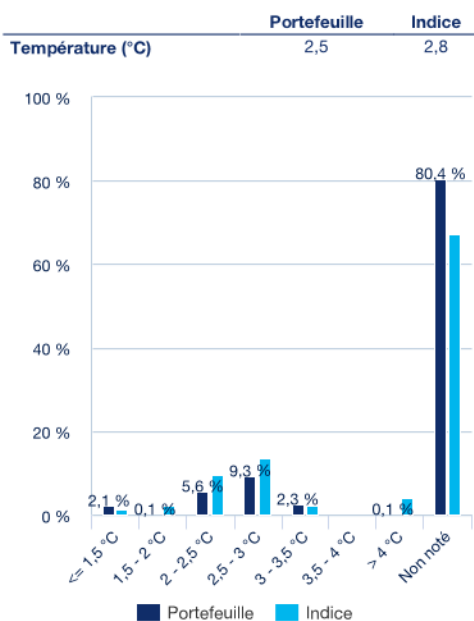
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

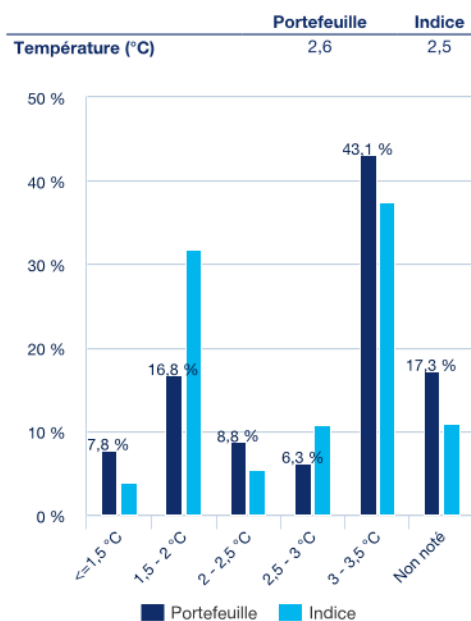
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

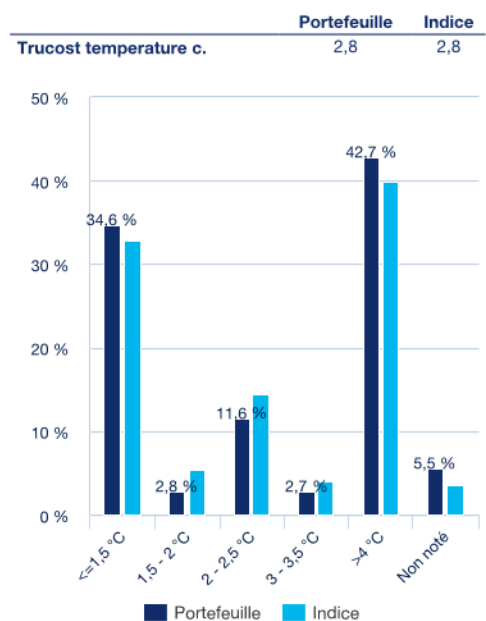
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



Méthode 2 - Température CDP (°C)



Méthode 3 - Température Trucost (°C)



Politiques d'exclusion**Politique d'exclusion du charbon thermique**

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO2e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significative de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb* par bEUR** (1) . Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated ") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portfeuille	Indice		Portfeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	35	75	Notable (entreprises et états)	96,84%	100%
			Noté	71,48%	81,40%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d’Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d’expertise dédié à l’identification et à l’évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l’approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s’y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d’énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l’épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d’un cadre d’analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d’activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody’s ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l’aspect social lié au capital humain d’un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l’homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d’un cadre d’analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d’activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody’s ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l’émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l’entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d’administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d’un cadre d’analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier ‘Gouvernance », propre à chaque secteur d’activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody’s ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu’un émetteur ou qu’un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l’émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l’univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

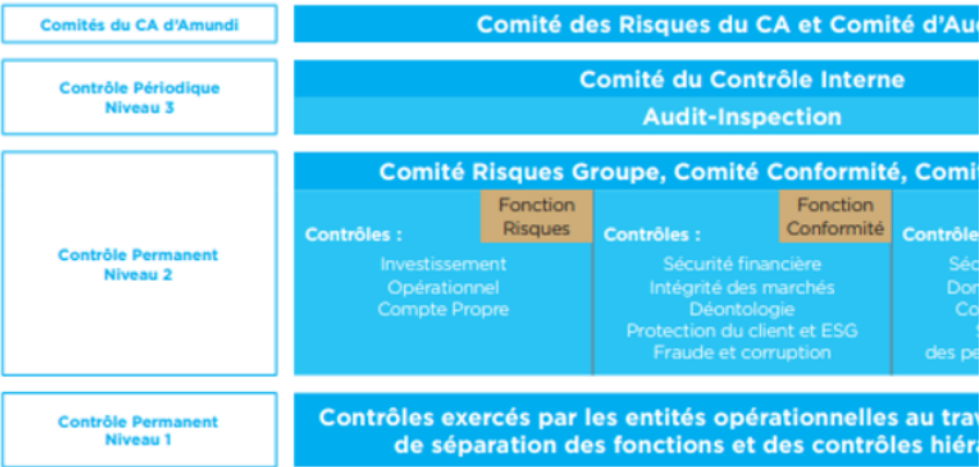
La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG reviennent tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com